

Portabilité des droits au régime de complémentaire santé

Bulletin de réponse

NOM : **PRENOM :**

N°SS :

ADRESSE :

Je souhaite :

☐ **bénéficier du maintien de la garantie complémentaire santé** qui m'était applicable au sein de la société
à compter du jour de cessation de mon contrat de travail, soit le.....⁽¹⁾

J'ai bien noté que ce maintien est possible tant que je bénéficie des prestations chômage pour une durée égale à l'ancienneté que j'ai acquise en mois entiers au sein de la société, avec un maximum de 12 mois.

En cas de reprise d'une activité professionnelle au cours de la période de maintien des garanties ou en cas de cessation du paiement des prestations chômage, je m'engage à informer Harmonie Mutuelle dans les meilleurs délais (en cas de sinistre, la garantie ne serait plus acquise).

Les modifications du régime intervenant pendant la durée de maintien des garanties me seront applicables dans les mêmes conditions, y compris en cas d'augmentation de cotisations.

⁽¹⁾ Conformément aux stipulations du Contrat, la radiation de la complémentaire santé interviendra le 1er jour du mois civil suivant la date de fin de droit.

☐ **renoncer expressément et définitivement à bénéficier du maintien de cette garantie.**

Fait à.....le.....
(en double exemplaire)

Signature précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »